

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS EUROPÉENNES, INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION

DAREIC/12-574-274 du 08/10/2012

ECHANGES FRANCO-ALLEMANDS - RESEAU DES PROJETS SCOLAIRES FRANCO-ALLEMANDS - APPEL A PROJETS POUR L'ANNEE 2013

Référence : BO n°32 du 6 septembre 2012 :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61196

Destinataires : Messieurs les Directeurs académiques des services de l'Education Nationale -
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques
régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale -
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements - Mesdames et Messieurs les
Chefs de Division

Dossier suivi par : Mme HANVIC - Tel : 04 42 95 29 77 - Fax : 04 42 95 29 74 - Mel : marie-
pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

L'objectif de ce programme est de promouvoir les **échanges d'élèves** (échanges de classes) par la mise en œuvre d'une **pédagogie interdisciplinaire et interculturelle de projet** dans un contexte franco-allemand.

Le présent appel à projets pour l'année scolaire 2013 vise à encourager la création effective d'un réseau d'établissements répondant à cet objectif. Ce réseau des projets scolaires franco-allemands se substitue, depuis la rentrée 2009, au réseau des filières bilingues à profil franco-allemand mentionné ci-dessus.

Les projets sélectionnés bénéficieront, au titre des échanges de classes, d'une subvention versée par l'Ofaj. Les échanges soutenus permettront la réalisation de projets scolaires franco-allemands à **caractère pluridisciplinaire, interculturel et innovant**.

Conditions de participation

Peuvent répondre au présent appel à projets tous les établissements scolaires français du second degré (premier ou second cycle) qui remplissent simultanément les deux conditions suivantes :

1 - Avoir obligatoirement un établissement partenaire en Allemagne avec lequel ils constituent un tandem dont **au moins l'un des deux membres** propose un apprentissage intensif de la langue du pays partenaire.

- Si l'établissement scolaire de France a une section européenne ou internationale d'allemand, une section AbiBac ou bien s'il est lycée franco-allemand, il peut former un tandem avec tout établissement scolaire en Allemagne.

- Si l'établissement scolaire de France n'offre pas d'enseignement spécifique de l'allemand, il doit former un tandem franco-allemand avec un établissement à filière bilingue de français, avec un établissement à filière AbiBac, ou encore avec un établissement enseignant le français dès la 5ème classe.

Le partenariat entre établissements peut s'inscrire dans le cadre d'un appariement existant ou être créé spécifiquement pour le projet. Dans ce dernier cas, il est souhaitable que l'établissement choisi soit issu du Land partenaire de l'académie.

2 - Prévoir la réalisation d'un projet interdisciplinaire, à dimension interculturelle franco-allemande et à caractère innovant.

Le projet portera sur l'année 2013. Toutes les rencontres devront se réaliser entre janvier et octobre 2013.

Les échanges peuvent être réalisés dans la localité du partenaire (hébergement en famille) ou en tiers-lieu (hébergement en auberge de jeunesse, en centre de séjour, etc.).

Le déroulement du projet et la date des échanges prévus sont fixés conjointement par les deux établissements partenaires.

Les établissements qui étaient précédemment membres du « réseau de coopération des filières bilingues à profil franco-allemand » devront également, pour pouvoir participer au réseau des projets scolaires franco-allemand, répondre au présent appel à projets.

Procédure de candidature :

Un seul dossier de candidature est déposé par projet et par tandem d'établissements, les enseignants responsables du projet remplissent le dossier de candidature disponible sur le site internet de l'OFAJ à l'adresse suivante : <http://www.ofaj.org/reseau-des-projets-scolaires-franco-allemands>

et le retournent à l'OFAJ **avant le 9 novembre 2012**, délai de rigueur, à l'adresse suivante : Deutsch-französisches Jugendwerk, Schulprojekte-Netzwerk / Réseau des projets scolaires franco-allemands Molkenmarkt 1, D 10179 Berlin

Un seul dossier de candidature doit être déposé par projet et par tandem d'établissements.

Chaque dossier devra faire apparaître l'accord explicite des deux chefs d'établissement (remplir l'annexe 1 du dossier de candidature).

Aucun dossier n'émanant pas d'un tandem d'établissements et ne comportant pas l'accord des deux chefs d'établissement ne pourra être retenu.

Vous voudrez assurer à la présente circulaire la plus large diffusion possible.

Les établissements faisant acte de candidature voudront bien adresser à la DAREIC une copie du dossier de candidature.

Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille